



## Formation modulable en Intra-entreprise (MCDA)



Expert Réglementaire & Laboratoire d'analyses à façons

### OBJECTIFS VISES :

- Maîtriser l'articulation des textes réglementaires européens et français,
- Savoir se mettre en conformité avec la législation « contact alimentaire ».

### PUBLIC CONCERNE :

- Pas de pré-requis nécessaires,
- Agroalimentaire : Qualité, R&D, Production, Packaging, Achats,...
- Producteurs de Vins & Spiritueux,
- Fabricant d'emballages et matériaux.

### INFORMATIONS & TARIF :

- Dates et lieu : à définir
- Durée : modulable (1 / 1,5 / 2 jours,...)
- Tarif : nous contacter

### Une Formation très pragmatique pour répondre aux nombreuses questions du quotidien :

La réglementation sur les **MCDA/FCM** (Matériaux au Contact des Denrées Alimentaires ou Food Contact Materials) est extrêmement complexe car :

- Elle se compose de nombreux textes différents, tantôt européens, tantôt en dispositions nationales non harmonisées,
- Elle nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs de la supply chain MCDA (devoir de traçabilité),
- Elle intègre de nombreux paramètres/critères d'inertie pour vérifier la conformité des matériaux mis sur le marché ou utilisés.



⇒ *cette formation a été conçue pour avoir un tour d'horizon complet de la législation MCDA, avec une approche pratique et de nombreux cas concrets inspirés du quotidien pour rendre ce sujet plus abordable !!!*



### Une déclinaison et une étude approfondie de tous les textes législatifs matériau par matériau :

Le règlement cadre (CE) N°1935/2004 introduit 17 catégories de matériaux avec pour chacune d'elles, des textes spécifiques :

- Décryptage des **règlements cadres** et **harmonisés UE (N°10/2011,...)**,
- Etude détaillée des **dispositions nationales par matériau** : arrêtés français, décrets royaux, ordonnances,...
- **Recommandations** : Fiches DGCCRF, Recommandations du BfR ou du CoE, Guides (EuPIA, FEICA, CE Liège,...).



⇒ *possibilité d'intégrer vos propres cas concrets ou d'adapter le contenu et l'articulation de ce programme « standard » à votre guise !!!*



## Formation modulable en Intra-entreprise (MCDA)



COMMENT SE METTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION  
MATERIAUX POUR LE CONTACT ALIMENTAIRE (EMBALLAGES & PROCESS) ?



### PROGRAMME A MODULER (1 jour ou 1,5 jours ou 2 jours) :

*Avec intégration de nombreux cas concrets et  
plusieurs fiches de synthèses.*

#### **Introduction : Pourquoi une réglementation existe-t-elle sur le contact alimentaire ?**

- Interactions entre contenants et contenus,
- Voies et facteurs de contaminations / migrations,
- Responsabilités de chaque acteur de la supply chain,
- Composition type d'un dossier technique.

#### **Déclaration de Conformité (DC) : comprendre la structuration de ce document fondamental et obligatoire :**

- Article 16 du Règlement (CE) N°1935/2004,
- Obligations des fournisseurs et utilisateurs d'emballages.

#### **Identifier & décrire correctement un emballage :**

- Les plastiques, papiers/cartons, emballages métalliques,...
- Matériaux multicouches, barrières fonctionnelles,
- Transformation de l'emballage chez le conditionneur.

#### **Les conditions normales et prévisibles d'emploi d'un emballage.**

##### **Les éléments clés à définir :**

- Nature des denrées alimentaires en contact avec l'emballage,
- Conditions de contact (Temps et température),
- Ratio surface/volume d'aliment et migrations spécifiques,
- Options possibles : baby food, articles en usage répété,...

#### **Articulation de la réglementation à respecter :**

- Les différentes zones géographiques mondiales ?
- Étude du règlement cadre (CE) n°1935/2004,
- Analyse du règlement (CE) n°2023/2006 (BPF) dont set off,
- Réglementations UE harmonisées (plastiques UE N°10/2011,...),
- Textes UE non harmonisés (FR, Recommandations, CoE, BfR, DGCCRF, EuPIA, FEICA, CEPE, CEPI, CE Liège,...).

#### **Matières plastiques—Règlement UE N°10/2011 :**

- Texte d'origine et amendements,
- Bisphénol A—Règlement UE N°2018/213, Phtalates,
- Liste de substances autorisées (critères de composition),
- Substances non intentionnellement ajoutées (NIAS),
- Limites de migrations globales LMG & spécifiques LMS,
- Restrictions et spécifications de substances et Qm,
- Additifs à double fonctionnalité.

#### **Vérification des exigences réglementaires :**

- Conditions d'essais simulés : simulants, temps, température, migrations globales & spécifiques, hautes T°, usage répété,...
- Migrations spécifiques : modélisation, calcul, MG,...

#### **Etude des autres matériaux existants sur le marché :**

- Plastiques recyclés : principe, R(CE)N°282/2008, EFSA,...
- Bioplastiques : biosourcés et biodégradables,
- Nanomatériaux : définition, législation, EFSA,...
- Papier/Carton : législations, BfR, DGCCRF, EDQM 2021, CEPI,
- Colorants : Réglementations EU et FR, Projet N°2004/328,
- Encres : composition, types, décalque, EuPIA, Annexe X de l'Ordonnance Suisse 817.073.21 et Allemande, responsabilités,
- Vernis : sur la base des plastiques et des encres,
- Colles : types d'adhésifs, cas des multicouches, législations EU, Espagne, Italie, Guide FEICA, Recommandations BfR,...
- Métaux & Alliages, Aciers : Réglementations EU, 4 arrêtés FR, CM/Res(2013)9, DGCCRF DM/4B/COM/001, simulations, LLS,...
- Bambou et végétaux : alternatives au plastique (cas concret),
- Caoutchoucs : textes EU et FR (1994 et 2020), ResAP(2004)4,...
- Silicones : textes EU et FR (1992), BfR XV, ResAP(2004)5,...
- Bois : législations européennes, note DGCCRF (bois),
- Verre & Céramique : Directive CEE, note DGCCRF, analyses,...
- Divers : cas des emballages à plusieurs composants.

#### **Synthèse de la formation et conclusion**



**INTERVENANT : Alain BOBÉ (Directeur de PURE LABORATOIRE)**

*Expert réglementaire, Docteur en Chimie analytique, + de 20 ans d'expérience en MCDA*

**PURE LABORATOIRE : organisme de formation n°76 66 02112 66**